

Article 1 – Objet

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les modalités d'adhésion et de fonctionnement du programme de fidélité Shopy Club (ci-après « le Programme »), proposé par Shop'Home.

Article 2 – Adhésion au programme

- L'adhésion au Shopy Club est gratuite et réservée aux personnes physiques majeures disposant de la capacité juridique.
- Le Programme est strictement réservé aux particuliers : toute adhésion d'un professionnel ou d'une entreprise n'est pas autorisée.
- L'inscription s'effectue via l'espace client ou par tout autre moyen mis en place par l'entreprise.
- L'adhésion est nominative, personnelle et ne peut être cédée à un tiers.
- Eligibilité : sont éligibles au programme les réservations enregistrées mais non confirmées à la date de lancement du programme, fixée au 1^{er} octobre 2025, ainsi que toutes les réservations effectuées après cette date.
 - Par « réservation confirmée », il faut entendre une réservation pour laquelle le devis a été accepté par le membre, le contrat signé et l'acompte réglé.
 - Les réservations dont le devis est expiré à la date de lancement ne sont pas éligibles.

Article 3 – Fonctionnement du programme de fidélité

3.1. Attribution des points

- Le Programme permet de cumuler 1 point par euro dépensé.
- Ne sont pas pris en compte dans le calcul des points :
 - les frais de déplacement,
 - les frais d'assurance,
 - les dépôts de garantie/cautions, même en cas de retenue pour casse ou dommage,
 - les frais liés à des pénalités ou incidents (ex. retard de matériel, annulation tardive, nettoyage supplémentaire, etc.),
 - tout autre frais exclu expressément par l'entreprise.
- Les points sont crédités après validation définitive du paiement complet de la commande ou de la réservation.

3.2. Durée de validité des points

- Les points acquis sont valables 2 ans à compter de leur date de validation, c'est-à-dire la date à laquelle ils sont définitivement crédités après le paiement intégral de la réservation ou de la commande.
- La durée de validité est automatiquement prolongée de 2 ans lorsqu'un nouvel achat entraîne la validation de points.

3.3. Utilisation des points

- Les points sont strictement personnels, utilisables uniquement par le membre adhérent.
- Ils ne peuvent être ni transférés, ni échangés contre des espèces, ni cédés à un tiers.
- Les modalités d'utilisation des points (seuils, équivalence, avantages, etc.) sont précisées dans l'espace client ou communiquées lors de leur mise à disposition.

Article 4 – Trophées et récompenses

4.1. Attribution des trophées

Le Shopy Club peut attribuer aux membres des trophées à collectionner, en fonction de leur engagement, de leur fidélité ou d'événements particuliers définis par Shop'Home. Chaque trophée peut donner droit à une récompense, sous forme de points ou d'avantages spécifiques. Les critères d'attribution des trophées sont définis par Shop'Home et enregistrés dans le système. Ils peuvent évoluer à tout moment, sans obligation de communication préalable aux membres.

4.2. Points issus de trophées

Les points obtenus en récompense d'un trophée :

- sont crédités sur le compte Shopy Club du membre,
- suivent les mêmes règles de validité et d'utilisation que les points classiques (cf. Article 3.2 et 3.3),
- prolongent la durée de validité des points conformément aux règles en vigueur du Programme.

4.3. Conditions et montants

Les trophées et les récompenses associées sont attribués automatiquement en fonction de critères définis par Shop'Home. Ces critères, ainsi que les conditions exactes d'obtention, ne sont pas communiqués aux membres et peuvent évoluer à tout moment. Le nombre de points ou les avantages liés à chaque trophée sont précisés au membre bénéficiaire lors de leur attribution.

Shop'Home se réserve le droit de modifier à tout moment les critères d'attribution, le nombre de points ou la nature des récompenses liées aux trophées, sans obligation de communication préalable aux membres.

Article 5 – Responsabilité

Shop'Home met tout en œuvre pour assurer le bon fonctionnement du Programme. Toutefois, elle ne saurait être tenue responsable en cas :

- d'anomalies techniques empêchant temporairement l'utilisation du Programme,
- d'une mauvaise utilisation par le membre,
- de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

Article 6 – Résiliation de l'adhésion

- Le membre peut à tout moment demander la résiliation de son adhésion au Programme par simple notification écrite (via l'espace client, par email ou courrier).
- La résiliation entraîne la perte définitive des points non utilisés.

Article 7 – Données personnelles

Les données collectées dans le cadre du Programme sont traitées conformément à la politique de confidentialité de l'entreprise.

Dans le cadre du fonctionnement du Shopy Club, le membre recevra :

- des communications essentielles au suivi de son adhésion (informations contractuelles, fonctionnement du programme, évolution des conditions, etc.);
- des communications liées aux avantages réservés aux membres (offres ponctuelles, réductions exclusives, invitations).

Les communications essentielles ne peuvent pas être désactivées, car elles sont nécessaires à l'exécution du programme. Le membre peut toutefois à tout moment se désinscrire des communications liées aux offres et avantages en utilisant le lien de désinscription présent dans chaque email ou via son espace client, sans que cela n'entraîne la résiliation de son adhésion.

Le membre dispose, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des données le concernant.

Article 8 – Modifications du Programme

Shop'Home se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales, ainsi que les avantages et modalités du Programme.

Toute modification substantielle sera portée à la connaissance des membres via le site internet ou l'espace client.

Article 9 – Droit applicable et litiges

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français.

En cas de litige, et après tentative de résolution amiable, le membre pourra saisir le médiateur de la consommation compétent ou les juridictions françaises.

